



**COMMUNE d'URSCHENHEIM**

5 rue de la 1ère Armée Française - 68320 URSCHENHEIM



03.89.47.40.85



Courriel : [mairie@urschenheim.fr](mailto:mairie@urschenheim.fr)

[www.urschenheim.fr](http://www.urschenheim.fr)

**Séance du Conseil Municipal du  
29 août 2025**

**Liste et résumé des délibérations examinées en séance**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le vendredi 29 août 2025 à 20<sup>h</sup>00 dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Robert KOHLER, Maire.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16/05/2025,**

Le procès-verbal de la séance du 16/05/2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

**2. Église Saint Georges : travaux réseaux d'eau,**

Suite à la fuite d'eau dans le cimetière au mois de juin 2025, il est nécessaire de procéder au changement de la conduite qui approvisionne la Sacristie. Le devis de l'entreprise GANTZER TP a été validé par le Conseil Municipal.

**3. Subvention de l'Association de Rénovation d'Urschenheim,**

Le Conseil Municipal accepte l'aide financière de l'Association de rénovation d'Urschenheim pour les travaux de rénovation intérieure qui ont eu lieu en avril et mai 2025.

**4. Demande de subvention de l'école d'Urschenheim pour un voyage scolaire,**

Un projet de classe verte est envisagé au mois de juin 2026 pour les 2 classes d'Urschenheim.

Le thème sera « Les Châteaux de la Loire et le Puy du Fou ».

Une subvention de 15 € par enfant d'Urschenheim, par jour, (soit un montant de 1125 €) sera inscrite au Budget 2026.

**5. Salle des fêtes : tarif de location des salles et de la vaisselle,**

Le tarif de location des salles de la salle des Fêtes Saint Georges évoluent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les tarifs sont consultables sur le site de la commune d'Urschenheim.

**6. CANDY'CRECHE,**

Le Conseil Municipal décide d'une modification du loyer de CANDY'CRECHE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 12 mois.

**7. Avancement de grade - taux de promotion,**

Le Conseil Municipal a fixé le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, remplissant les conditions pour cet avancement à 100%.

**8. Rue du Château d'eau : choix du maître d'œuvre,**

Le Conseil Municipal décide de retenir BETIR Ingénierie représenté par M. Schmitt pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de la rue du Château d'eau et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

#### 9. Démission de l'agent d'entretien,

L'agent d'entretien a démissionné le 25 juin 2025. Afin d'assurer la continuité des tâches d'entretien des locaux communaux, un contrat de mise à disposition avec l'association MANNE EMPLOI a été signé.

#### 10. Syndicat des eaux : rapport 2024,

Le rapport de l'année 2024 du Syndicat des eaux a été transmis. Il est consultable à partir du lien suivant : <https://www.siaepplainedurhin.fr/rapports-annuels/>